



COMPTE-RENDU DU CTL DU 24/01/2017

Assistaient à ce CTL pour FO-DGFIP 79 : Thierry BARBIER, Olivier GARNIER

1- Pour avis

A- Horaires d'ouverture des CDFiP de Thouars

Harmonisation des horaires d'ouverture au public des deux sites (site rue Jules Ferry et ancien hôpital), en attendant que l'ensemble des services soit installé rue Jules Ferry :

Horaires d'ouverture	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
9h-12h	ouvert	ouvert	fermé	ouvert	fermé
13h30-16h	ouvert	ouvert	fermé	ouvert	fermé

Soit 16h30 d'ouverture hebdomadaire au public (alignement sur la durée d'ouverture de la Trésorerie, à comparer aux 21 heures du SIP jusque là!).

Il n'y aura pas d'adaptation des horaires lors des campagnes IR (dépôt ou recouvrement).

Ne souhaitant pas cautionner cette diminution de la capacité de réception du public, FO-DGFIP 79 a voté "contre".

B- Règlement intérieur du CDFiP de Niort – Avenue de Paris

Il s'agit d'un correctif du règlement intérieur précédemment acté en CTL : l'amplitude quotidienne ne pouvant dépasser 11h30, la fin de la plage horaire est ramenée à 19h au lieu de 19h30.

Vote unanime "pour".

C- Désignation du comptable assignataire des nouvelles communes de Val en Vignes (regroupement des communes de Bouillé-St Paul, Cersay et Massais) et Mougou-Thorigné (regroupement des communes de Mougou et Torigné)

Les comptables de ces nouvelles communes seront respectivement le comptable de la trésorerie de Thouars et celui de la Trésorerie de Celles-sur-Belle.

FO-DGFIP 79 a voté "pour".

2- Pour information

A- Présentation du protocole de soutien au SIE de Niort par le SIE de Saint-Maixent-l'Ecole

Devant la volonté de maintien sur leur résidence de 4 des 6 agents prévus pour "suivre" la mission

SIE au sein du SIE SUD-DEUX-SEVRES, la DDFiP 79 a trouvé une "parade" : le travail à distance. Ainsi, 3 agents (soit 2,4 ETP) ont accepté d'effectuer de Saint-Maixent une partie des tâches dévolues au nouveau SIE.

Un protocole a été signé en ce sens par les chefs de services concernés.

Cette mesure est transitoire et prendra fin au 31 août 2017 (les postes seront alors ouverts sur le site de Niort).

B- Expérimentation thouarsaise : situation de la caisse

Dans le cadre de l'expérimentation du service de recouvrement des créances publiques, une caisse unifiée va être mise en place sur le site rue Jules Ferry (en attendant la fin des travaux sur ce site, le service expérimental et la caisse unifiée seront situés au sein de l'actuelle trésorerie).

Les règles de gestion de l'encaisse ne sont pas modifiées.

Le service devrait être opérationnel dans ses locaux définitifs à compter de la semaine 6.

C- Point sur l'immobilier

- site de Thouars : adaptation des locaux en vue de l'accueil des services de l'Education Nationale par le cloisonnement de l'actuel SIP (qui perd de l'espace, mais ne bouge pas) ; le service unifié de recouvrement sera installé en plateau au rez-de-chaussée ; la Trésorerie sera installée au 1er étage au plus tard le 31 août (après décloisonnement des locaux).
- site de Bressuire : installation au 1er septembre des services de l'Education Nationale et du CIO au rez-de-chaussée. La problématique d'accueil des publics potentiellement très divers a été "résolue" par la différenciation des accès : il y aura 3 entrées distinctes, et donc pas d'accueil commun. Le regroupement au 1er étage de la Trésorerie devrait se faire entre le 15 mars et le 15 avril. D'ici là, il aura fallu créer l'espace guichet-caisse, réorganiser les bureaux et créer un local-coffre.
- sites de Niort : les études de faisabilité (soit les zonages d'installation, prenant en particulier en compte les spécificités de la TPNSA) ont été réalisées ; les appels d'offre sont à lancer ; l'objectif est que la TPNSA s'installe le plus tôt possible en 2018, mais cela ne pourra se faire que lorsque le Pôle Fiscal aura rejoint la rue Alsace-Lorraine. Bref, rien de neuf, sinon des retards prévisibles! (cf CR des CTL précédents)
- site de Melle : l'avant-projet définitif a été soumis au conseil communautaire le 12 décembre ; ce dernier souhaite avancer le début des travaux à mai au lieu de juin (durée un an) ; entrée prévue dans les locaux au 1er septembre 2018. Rien de nouveau, donc, non plus... (cf CR des CTL précédents)

D- Actualisation du Plan Vigipirate

Devant le fait que la situation "sécuritaire" ne s'arrange pas, et ne s'arrangera sans doute pas au cours des années qui viennent, le Plan Vigipirate a subi une "actualisation", tant dans sa philosophie que dans sa signalétique. Il vise désormais à développer une culture de sécurité par la mobilisation mieux ciblée des forces de sécurité, et celle accrue de l'ensemble des citoyens. Des niveaux d'alerte actualisés, eux aussi, ont été créés pour remplacer les anciens, qui ne correspondaient plus au "nouvel esprit" : "vigilance" (ce niveau devient l'état "normal", lorsqu'aucun risque particulier n'est

identifié), "sécurité renforcée" (en cas de risque d'attentat), et "urgence attentat" (en cas de risque très élevé, avéré, imminent (ou juste après un attentat qui n'a pu être empêché)).

Actuellement, tout le territoire national est placé en "sécurité renforcée" ; une vigilance toute particulière sera apportée à la période de la campagne présidentielle (et législative?).

A NOTER : des informations concernant ce point sont disponibles depuis le 21 décembre sur Ulysse 79 (dont un "guide de bonnes pratiques" mis en ligne le 22 décembre) ; des informations plus complètes sont disponibles sur le site [gouvernement.fr](http://www.gouvernement.fr) (<http://www.gouvernement.fr/vigipirate>).

Informations complémentaires : <http://www.gouvernement.fr/risques/comprendre-le-plan-vigipirate> ; http://www.sgdsn.gouv.fr/IMG/pdf/BROCHURE_VIGIPIRATE_GP-BD.pdf

E- Présentation de la convention de partenariat entre la DDFiP 79 et les Forces de Sécurité du département (Police sur les zones de Thouars et Niort, et Gendarmerie sur le reste du territoire)

Le DDFiP a souhaité mettre en place cette convention de manière à renforcer les liens et la coordination entre les Forces de sécurité agissant dans le département et la DDFiP 79 ; elle vise à améliorer l'écoute et la prise en compte des besoins de la DDFiP 79, le "retour" en cas de dépôt de plainte... , bref la sécurité des agents (dont la gestion des "incivilités").

Des actions de sensibilisation des agents seront menées, auxquelles le DDFiP souhaite que les Forces de Sécurité participent.

Des visites de nos sites de travail seront aussi organisées pour les Forces de Sécurité qui pourraient avoir à y intervenir.

3- Questions diverses

Mise en place du PPCR : dès cette année pour l'entretien professionnel des B (gestion 2016), en 2018 (gestion 2017) pour les C et les A.

Le cadencement dans les échelon sera désormais fixe (une valeur de référence sera attribuée, qui ne traduira pas la valeur professionnelle des agents) ; la différenciation entre les agents ne se fera désormais plus que sur le tableau synoptique, et par l'appréciation du chef de service (ce sont seulement ces éléments qui seront pris en compte, dorénavant, pour les promotions au choix (TA/LA).

Cependant, les bonifications antérieurement acquises ne sont pas perdues : elles seront utilisées jusqu'à épuisement.

Information complémentaire : l'ancienneté acquise est calculée à la date du 1er janvier 2017, la mise à jour des données dans AGORA est prévue au mois d'avril 2017, à ce jour nous n'avons aucun engagement sur l'effet du PPCR sur les bulletins de salaires.

4- Autres points abordés

A- Dispositif de soutien entre SPF : ce sujet, initialement à l'ordre du jour du CTL, en a été retiré, étant devenu caduc : en effet, une incompréhension entre le souhait de la DGFIP et la proposition du DDFiP de soutien par le SPF de Niort à un SPF de Bordeaux a conduit le DDFiP à abandonner ce projet (il souhaitait apporter un soutien "qualitatif" quand la DGFIP souhaitait un soutien "quantitatif", par le déport d'une partie de la charge de travail du SPF en difficulté, causant une certaine "agitation" parmi les collègues du SPF de Niort).

B- Sécurisation du site de Bressuire : FO-DGFIP 79 a soulevé la question de savoir si une amélioration de la sécurisation du site pouvait être envisagée, en profitant des travaux qui vont être menés, spécifiquement au niveau des accès aux différents services : en effet, à l'heure actuelle, seuls

l'accès au SIP et à la Trésorerie (en partie) sont sécurisés (et on imagine bien que la Trésorerie dans sa future implantation ne sera pas en "libre-service"). L'accès au SIE, en revanche, qui détient pourtant des valeurs, n'est pas sécurisé, pas plus que l'accès aux autres services du site... On retrouve ainsi souvent des contribuables (et pas que des contribuables!) "perdus" dans le couloir P-CE/BCR/PCRP et désormais huissier du Trésor, services qui n'attirent pas forcément que la sympathie de leurs "usagers"...! A l'heure de la vigilance permanente et de la sécurité renforcée (évoquées plus haut), cela fait mauvais genre! En réponse, il est indiqué qu'en préalable, il faut changer la centrale d'alarme (cela sera fait de toutes façons en raison de l'arrivée des services "extérieurs" sur le site au 1er septembre 2017), et que la sécurisation des accès aux services locaux de la DDFiP est d'actualité (y compris d'ailleurs au niveau des déplacements internes, pour lesquels des systèmes d'éclairage automatiques vont être mis en place) ; le financement sera assuré par la DDFiP 79, mais sur une ligne budgétaire dédiée.

C- Restauration collective sur le site de Bressuire : devant l'inquiétude et les questionnements des agents du site, dont ils lui ont fait part à l'occasion de sa visite du 10 de ce mois, le Président du CTL évoque de lui-même ce sujet, et indique qu'il souhaite la maintenir, et même la conforter, car il s'agit d'un "point de qualité de la structure sociale", des conditions de vie au travail des agents. Certes, le coût par agent est supérieur à d'autres restaurations collectives (mais c'est, en partie, lié au fait qu'il a été imposé, en son temps, de faire appel à un cuisinier hors emploi public, et qu'il faut le payer via une subvention), et le nombre de rationnaires "Finances Publiques" reste faible, quoi qu'en augmentation très nette, mais le Président du CTL se dit prêt à la défendre, y compris auprès de la DG, car "nous [y] avons un intérêt collectif", d'autant plus que ce service constitue un "plus" pour l'arrivée des services de l'Education Nationale et du CIO. FO-DGFiP 79 ajoute que les rationnaires "extérieurs" sont déjà relativement nombreux, et évoque, à l'appui de la volonté de défense de la restauration collective de Bressuire du Président du CTL, la possibilité de transformer ce restaurant administratif en restaurant inter-administratif. Le chef du PPR indique que, malgré les recherches entreprises, aucune solution alternative satisfaisante de restauration n'a été trouvée pour le site. Le Président du CTL conclut en indiquant que le meilleur moyen de préserver la restauration collective du site est d'augmenter le nombre de rationnaires, c'est à dire que les agents du site y mangent.

Plus d'info sur les reclassement PPCR par courriel fo.ddfip79@dgfip.finances.gouv.fr en précisant vos grade, échelon et indice actuels, ainsi que la date de prise de rang dans votre indice avant PPCR.

<http://www.fo-dgfip-sd.fr/079/>